



ATELIER RÉGIONAL SUR LA RÉSISTANCE ET L'UTILISATION DES ANTIMICROBIENS EN AQUACULTURE POUR L'AFRIQUE FRANCOPHONE



7 - 9 juillet 2026



Tunis, Tunisie



The
Fleming Fund

Mises à jour sur les travaux de la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques de l'OMSA

Atelier régional sur la RAM/AMU en aquaculture pour les pays africains francophones

- **Ana Rita Sancho Silva**

Coordinatrice scientifique en santé des animaux aquatiques

- **7-9 juillet 2026**





1. Contexte
2. Statut du programme de travail
3. Textes adoptés durant la 93e Session Générale (SG) - *Code aquatique*
4. Textes adoptés durant la 93e SG - *Manuel aquatique*
5. Textes à commenter à l'issue de la réunion de la Commission des Animaux Aquatiques (CAA) de février 2026 - *Code aquatique* et *Manuel aquatique*
6. Aperçu du programme de travail
7. Rappel : comment participer au processus d'établissement des normes



1. Contexte





Membres de Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques

5



Dr Alicia Gallardo Lagno
(Chili)
Présidente



Dr Fiona Geoghegan
(Irlande)
Vice-Présidente



Dr Ingo Ernst
(Australie)
Vice-Président



Dr Kevin William Christison
(Afrique du Sud)
Membre



Dr Saraya Tavoranpanich
(Norvège)
Membre



Dr Hong Liu
(République populaire de Chine)
Membre





Informations sur le travail de la Commission des Animaux Aquatiques (CAA)

6

Des informations sur le travail de la Commission des animaux aquatiques sont disponibles sur le site web de l'OMSA.

Codes et Manuels Publications Portail Documentaire Portail de formation ANIMUSE PVSIS The Animal Echo | Librairie | EN FR ES

Organisation mondiale de la santé animale

La situation mondiale de la santé animale Maladies animales 93e Session générale

QUI NOUS SOMMES CE QUE NOUS FAISONS CE QUE NOUS PROPOSONS MÉDIAS WAHIS

Ce que nous faisons

Nous œuvrons à l'amélioration de la santé et du bien-être animal partout dans le monde. Par la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations scientifiques vétérinaires, nous encourageons la solidarité internationale pour contrôler les risques sanitaires au niveau mondial. De plus, nous travaillons au-delà des frontières afin de favoriser l'approche « Une seule santé », tenant compte de l'interdépendance existant entre la santé des animaux, des êtres humains et l'environnement.

- Santé et bien-être animal
 - Normes**
- Initiatives mondiales
- Publications

- Codes et Manuels
 - Processus d'établissement des normes**
 - L'Observatoire



[Processus d'établissement des normes](#)
- OMSA - Organisation mondiale de la
[santé animale](#)



Commissions spécialisées

La Commission spécialisée concernée examine les demandes d'élaboration de nouvelles normes ou de révision de normes existantes reçues de diverses parties prenantes, notamment des Membres, des organisations internationales partenaires et de son réseau scientifique. Ces demandes sont examinées, classées par ordre de priorité et incluses dans ses plans de travail respectifs.

Dates des réunions des Commissions

Commissions*	Sept. 2024	Février 2025	Sept. 2025	Février 2026	Sept. 2026	Février 2027
Commission du Code	9-19	4-14	9-18	3-13	8-17	2-12
Commission des laboratoires	9-13	3-7	8-12	2-6	7-11	1-5
Commission scientifique	9-13	10-14	8-12	2-6	7-11	8-12
Commission des animaux aquatiques	18-25	12-19	17-24	11-18	16-23	10-17

*Dates prévues des prochaines réunions des quatre commissions spécialisées

CAA

Commission des normes
sanitaires pour les animaux
aquatiques

[Découvrir](#) →

Commission des normes
biologiques

[Découvrir](#) →

Commission scientifique
pour les maladies animales

[Découvrir](#) →

Commission des normes
sanitaires pour les animaux
terrestres

[Découvrir](#) →

Les Groupes *ad hoc* et les Groupes de travail

Les Groupes *ad hoc* et les Groupes de travail de l'OMSA peuvent être sollicités pour traiter de sujets spécifiques afin de s'assurer que les normes nouvelles ou révisées sont fondées sur les preuves et les connaissances scientifiques les plus récentes. L'avis des Membres de l'OMSA et des organisations internationales partenaires est systématiquement sollicité par la diffusion de projets de textes et de textes révisés dans le rapport de la Commission spécialisée concernée.

GAH

Groupes *ad hoc*

[Découvrir](#) →

Groupes de travail

[Découvrir](#) →

- Évaluations de la susceptibilité des espèces de crustacés à l'infection par l'*Aphanomyces astaci* (Peste de l'écrevisse) par le « GAH sur la susceptibilité des espèces de crustacés à l'infection par des maladies inscrites à l'OMSA » (Présidente : Dr Kelly Bateman)
- **Changements apportés au chapitre 6.2. par le « GAH lors de la révision du chapitre 6.2. » « Principes d'une utilisation responsable et prudente d'agents antimicrobiens chez les animaux aquatiques » (Présidente : Mme Barbara Freischem)**
- Groupe ad hoc sur la certification chargé de l'examen des chapitres du Titre 5 « Mesures commerciales, procédures d'importation et d'exportation et certification sanitaire » des Codes sanitaires pour les animaux terrestres et aquatiques
- Revue des preuves scientifiques pertinentes aux chapitres 7.1. à 7,4. concernant l'article 7. « Bien-être des poissons d'élevage » dans le *Code aquatique* par un consultant externe (Dr Edmund Peeler)



Document de reference:

Rapport de février 2026 de la CAA

Incluant:

- Des annexes présentant de nouveaux textes et des textes révisés du Code aquatique et du *Manuel aquatique* qui ont circulé pour consultation
- Commentaires examinés, réponses de la Commission et justification des amendements
- Programme de travail de la Commission
- Mises à jour sur les centres de référence
- Mises à jour sur d'autres activités connexes



[f-aahsc-feb-2026-1.pdf](#)

2. Statut du programme de travail



- Le programme de travail actuel comprend 41 points de travail
- 32 points sont en cours (priorisation 1 ou 2 lors de la réunion de février 2026)
 - 6 annexes au *Code aquatique* proposées pour adoption en mai 2026
 - 5 annexes pour le *Manuel aquatique* proposées pour adoption en mai 2026
 - 12 annexes ayant circulé pour les commentaires

3. Textes adoptés : Code aquatique



6 Annexes

1. Glossaire – ‘Animal aquatique ornemental’ (Annexe 5)
2. Chapitre 4.7. ‘Vide sanitaire en aquaculture’ (Annexe 6)
3. Article 9.2.2. du chapitre 9.2. ‘Infection à *Aphanomyces astaci* (Peste de l’écrevisse)’ (Annexe 7)
4. Article 10.3.5. et 10.3.6. du chapitre 10.3. ‘Infection à *Gyrodactylus salaris*’ (Annexe 8)
5. Article 10.4.9. du chapitre 10.4. ‘Infection au virus de l’anémie infectieuse du saumon’ (Annexe 9)
6. Mise à jour des noms viraux des agents pathogènes pour les maladies listées à l’OMSA (Annexe 10)

4. Textes adoptés :

Manuel aquatique





5 annexes

1. Section 2.2.1. et 2.2.2. du chapitre 2.2.2. « Infection à *Aphanomyces astaci* (Peste de l'écrevisse) » (Annexe 18)
2. Chapitre 2.4.5. « Infection par *Perkinsus marinus* » (Annexe 19)
3. Chapitre 2.4.6. « Infection à *Perkinsus olseni* » (Annexe 20)
4. Chapitre 2.4.7. « Infection par *Xenohaliotis californiensis* » (Annexe 21)
5. Mise à jour des noms des virus des agents pathogènes pour les maladies inscrites à la WOAH (Annexe 22)

5. Textes diffusés pour commentaires dans le rapport de février 2026





12 annexes

1. Programme de travail (Annexe 4)
2. Chapitre 1.1. 'Notification des maladies et communication des informations épidémiologiques' (Annexe 11)
3. Chapitre 1.4. 'Surveillance des maladies des animaux aquatiques' (Annexe 12)
4. & 5. Chapitre 4.3. 'Application de la compartimentation' et définition du terme 'compartiment' (Annexe 13 et 14)
6. Article modèle X.X.7. 'Compartiment exempt de [pathogène X]' des chapitres spécifiques à la maladie (Annexe 15)
7. Chapitre 5.Y. 'Introduction aux recommandations pour la certification internationale de la santé des animaux aquatiques ainsi que pour les procédures d'exportation et d'importation' (Annexe 16)
8. **Chapitre 6.2. 'Principes d'usage prudent et responsable des agents antimicrobiens chez les animaux aquatiques' (Annexe 17)**
9. Chapitre 2.4.2. 'Infection à *Bonamia exitiosa*' and Chapitre 2.4.3. 'Infection à *Bonamia ostreae*' (Annexe 23)
10. Chapitre 2.4.4. 'Infection à *Marteilia refringens*' (Annexe 24)
11. Chapitre 2.3.X. 'Infection par le virus du tilapia lacustre' (Annexe 25)
12. Chapitre 2.3.9. 'Infection par le virus de la virémie printanière de la carpe' – Tables PCR (Annexe 26)

Soumission de commentaires

- Soumettre vos commentaires sur les annexes pertinentes présentées dans le rapport de février 2026 de la Commission des animaux aquatiques avant le **3 juillet 2026**
- Commentaires envoyés au département des normes de WOAH à AAC.Secretariat@woah.org

6. Aperçu du programme de travail



En cours

- Révision de 'Notification des maladies et communication des informations épidémiologiques' (Chapitre 1.1.)
- Révision de 'Surveillance des maladies des animaux aquatiques' (Chapitre 1.4)
- Révision de la définition de 'Application de la compartimentation' (chapitre 4.3) et définition du Glossaire de 'compartiment'
- Révision des recommandations pour la certification internationale de la santé des animaux aquatiques ainsi que les procédures d'exportation et d'importation (Section 5)
- **Révision de la 'Principes d'usage prudent et responsable des agents antimicrobiens chez les animaux aquatiques' (Chapitre 6.2)**
- Manuel aquatique reformate et examine chaque chapitre spécifique à une maladie du Manuel aquatique dans un nouveau modèle, 5 des 31 chapitres spécifiques à une maladie subsistent
- Révision des espèces sensibles : application du chapitre 1.5. à chaque chapitre spécifique à la maladie pour déterminer les espèces hôtes susceptibles

Nouvelles œuvres

- Article du modèle X.X.7. 'Compartiment exempt de [pathogène X]' des chapitres spécifiques à la maladie (pour s'aligner sur les révisions des chapitres 1.4 et 4.3.)

7. Rappel : comment participer au processus d'établissement des normes

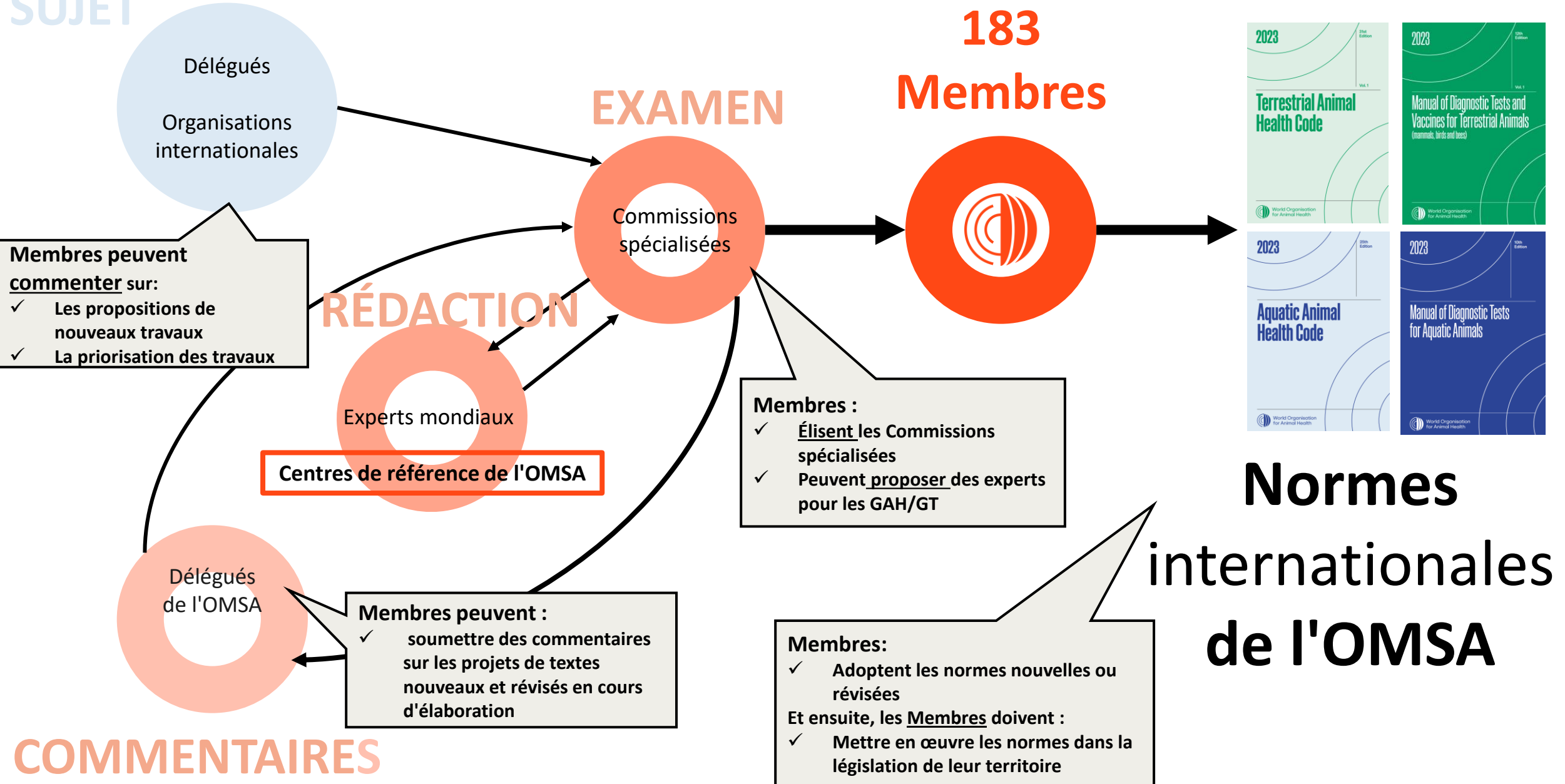




WOAH standard-setting process

22

SUJET





Comment s'engager : soumettre des commentaires

- Soumis par le Délégué de l'OMSA ou par une Organisation internationale ayant un accord de coopération avec l'OMSA.
- Suivre le **Guide** disponible sur le site public ; envoyer les annexes au format Word en pièce jointe d'un courriel, avec un document par annexe, à AAC.Secretariat@woah.org avant la **la date limite** indiquée dans le rapport AAC précédent.
- ✓ Sur le programme de travail ou les éléments documentés dans le rapport qui ne comportent pas d'annexes : demander un nouveau travail, soutenir ou s'opposer à des éléments, commenter les priorités, ou fournir des preuves scientifiques.
- ✓ Sur les annexes (projets de normes) : toujours proposer un texte alternatif en **police bleue** ; ; utiliser le **Rayage** pour les suppressions et le **double soulignement** pour les ajouts (**sans utiliser le suivi des modifications**).
- ✓ Chaque commentaire doit préciser son objectif (Ajout / Suppression / Modification / Rédactionnel / Général) avec une justification claire (moins de 200 mots) et des références aux preuves documentées.



[f-commenting-guide.pdf](#)

Thank you Merci Gracias

12, rue de Prony, 75017 Paris, France

T. +33 (0)1 44 15 19 49

F. +33 (0)1 42 67 09 87

woah@woah.int

www.woah.org

[Facebook](#)

[Twitter](#)

[Instagram](#)

[LinkedIn](#)

[YouTube](#)

[Flickr](#)



World
Organisation
for Animal
Health

Organisation
mondiale
de la santé
animale

Organización
Mundial
de Sanidad
Animal

